

COMMENTAIRES

sur les

LOIS DU BAS-CANADA

Enregistré au bureau du Régistrateur Provincial  
conformément au Statut intitulé : " Acte pour pro-  
téger la propriété littéraire."

AVIS.

Messieurs les élèves peuvent se contenter de lire  
les considérans et généralement les passages imprimés  
en italiques et indiqués par des astérisques.

TOME I

POSTEREAU :

CRAT ET OUBROUQUON, 78, RUE NOIRE-DAME

BIBLIOTHÈQUE DE LA

A  
M  
Q  
se  
F  
de  
b  
R  
Q  
th  
a  
m  
R  
u  
q  
p  
m  
of  
a  
fe  
th  
ti  
on  
a  
re  
le